



Relancer l'activité commerciale artisanale et agricole

FICHE ACTION N°7

Démarches collectives de maillage et de qualité -

Renforcer et valoriser de l'offre commerciale et artisanale

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : DEVELOPPER OU RENFORCER D'AUTRES DOMAINES D'ACTIVITES

Référence à l'axe n° 1 du contrat de développement territorial 2007/2013 : Valoriser les atouts économiques en assurant la complémentarité des territoires et des savoir-faire.

Chef de file : ADN

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

L'offre commerciale du Pays de Nevers Sud Nivernais se concentre autour de deux grandes zones de chalandise : Nevers et Decize. A l'intérieur de celles-ci, on peut identifier six sous zones organisées autour d'un bourg commercial (Cercy la Tour, St Pierre le Moutier, Imphy, St Benin d'Azy et Dornes) où ont lieu essentiellement des achats de proximité (alimentaire, presse...).

En 2003, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre a réalisé une étude portant sur le maillage de l'offre commerciale sur les communes de moins de 2 000 habitants. Elle a abouti à la définition d'un plan d'actions pour le territoire basé sur l'organisation de la desserte commerciale, sur l'adaptation de l'offre sédentaire en milieu rural et sur une politique de dynamisation des marchés existants. Les huit opérations, soutenues par le Pays au travers de son premier contrat territorial, ont permis de répondre à la plupart des préconisations faites au terme de l'étude. Les chambres consulaires se sont également appuyées sur les résultats pour mettre en place des diagnostics auprès d'entreprises en difficulté ou à la recherche de repreneur.

Le Pays souhaite poursuivre sa politique en faveur du commerce et de l'artisanat sédentaire et non sédentaire en se basant notamment sur la réactualisation des données de cette étude et sur les préconisations qui en découleront.

Parallèlement, afin de garder une desserte commerciale équilibrée sur son territoire et renforcer son attractivité, le Pays a décidé de soutenir des opérations collectives de modernisation de l'artisanat, des commerces et services (OCMACS) sur les pôles commerciaux « relais »¹ de son

¹ Les pôles de Imphy/Sauvigny, Cercy la Tour, La Machine, Guérigny/Urzy, Pougues les Eaux, St Pierre le Moutier, St Benin d'Azy et Dornes

territoire (terme utilisé dans la première étude sur le maillage de l'offre commerciale pour désigner des villes comme Imphy, Cercy la Tour, Guérigny par exemple) ou sur des pôles commerçants urbains (notamment sur les communes de l'agglomération de Nevers). L'objectif est de favoriser la mise en place de projets associant les collectivités, les unions commerciales et les chambres consulaires. Il s'agit également de proposer aux commerçants et artisans un cadre et une méthodologie de travail, de leur faire bénéficier de conseils stratégiques et de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre une politique de dynamisation commerciale ambitieuse et concertée.

Le Pays privilégiera les opérations incluant le développement durable et/ou les Technologies de l'Information et de la Communication. La méthode devrait également permettre aux unions commerciales de bénéficier d'un rôle d'interlocuteur et de coordinateur local renforcé.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Maintenir, renforcer et améliorer la desserte commerciale
- Renforcer l'offre commerciale, artisanale et de services de proximité des villes intermédiaires et des bourgs centres ruraux
- Mise en place de services correspondant à de nouvelles habitudes de consommation ou à des besoins des populations locales et touristiques.
- Renforcer l'attractivité des centres bourgs commerçants des pôles relais ou des communes péri-urbaines.
- Amener les commerçants et artisans à devenir des acteurs du développement durable
- Renforcer le travail en réseau au sein des unions commerciales et entre les unions commerciales du Pays
- Organiser et promouvoir un réseau de marchés du Pays de Nevers Sud Nivernais
- Renforcer l'attractivité du territoire

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Contribution à la stratégie de développement local :

- relancer l'activité commerciale et artisanale notamment en milieu rural
- démarches collectives de maillage et de qualité

Contribution à la stratégie départementale et régionale :

- organiser l'activité commerciale et artisanale
- répondre aux besoins de la population en matière de services de proximité.
-

Contribution à la stratégie Etat et Région (SRDE) :

- Intégrer la dimension environnementale dans le développement économique
- Maintien et modernisation de l'appareil commercial et artisanal pour conserver et renforcer les services à la population
- création de partenariats par des actions facilitant les synergies et la mise en réseau des acteurs du territoire
- Structuration de l'économie sociale et solidaire

Plus-values

Le Pays souhaite définir et mettre en place une politique en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs présents sur son territoire (chambres consulaires, unions commerciales, commerçants sédentaires et non sédentaires, collectivités locales) en complétant les dispositifs existants par des critères spécifiques Pays. L'objectif est de mettre en œuvre un plan d'actions conçu à l'échelle du territoire.

Caractère intercommunal de l'action

La réactualisation de l'étude sur le maillage de l'offre commerciale permettra de définir une stratégie globale à l'échelle du Pays.

Caractère durable de l'action

Le Pays souhaite introduire des critères de développement durable dans les opérations de rénovation des structures commerciales et artisanales du Pays et permettre aux commerçants et artisans de devenir de véritables relais auprès de la population.

Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires

Imphy : projet de restructuration du centre bourg suite à l'ouverture de la déviation routière dans le cadre du projet ville intermédiaire.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.

Le Pays souhaite, à partir des résultats de l'étude sur le maillage de l'offre commerciale et artisanale de son territoire, mettre en place un plan d'actions favorisant le maintien l'offre commerciale (essentiellement alimentaire) et des services en milieu rural ainsi que la mise en place de nouvelles formes de commerce et de services, utilisant notamment les TIC, permettant de répondre aux attentes des clientèles locales ou touristiques.

Intitulé : Structuration, développement et modernisation de l'appareil commercial, artisanal et de services du Pays

1.1 : étude maillage de l'offre commerciale et artisanale sur le territoire péri urbain et rural du Pays

Il s'agit non seulement de réactualiser les données de l'étude menée en 2003 mais aussi développer son étendue géographique en incluant les communes rurales de plus de 2 000

habitants et celles situées en zones périurbaines pour mener notamment une réflexion sur les nouveaux modes de consommation et les services à mettre en place. Elle pourra prendre la forme d'une ou plusieurs études de type formation/ action, l'objectif étant d'associer à la réflexion le plus grand nombre d'acteurs locaux et notamment les unions commerciales et faciliter la mise en réseau.

1.2: Soutien au développement et à la modernisation des entreprises commerciales et artisanales en milieu rural et le long des voies d'eau

L'objectif du Pays est, à partir des résultats de l'étude maillage, de soutenir la desserte commerciale en milieu rural et le long des voies d'eau, en prenant en compte les besoins des populations endogènes et exogènes. La possibilité de maintien ou d'installation d'un ou plusieurs services à la population (type point poste par exemple) sera favorisée en cohérence avec le contexte local. Les porteurs de projets (dans le cadre des actions 2.1 et 2.2) devront s'engager à respecter les conditions suivantes : réalisation d'une étude de marché obligatoire, d'un profil de compétences pour le futur exploitant, un suivi de l'activité pendant 3 ans.

- a) Soutien à la création ou à la modernisation de l'appareil commercial et artisanal. Renvoi à la fiche action n°17- 1 action 1 et à la cohérence locale ainsi que dans une complémentarité de services.
- b) Appui à la création ou au développement de commerces type multiple rural (renvoi à la fiche 17-1, idem que pour 2.1)
- c) Appui au commerce itinérant : acquisition, modernisation, aménagement
- d) Actions de transmission- reprise : soutien à des diagnostics dans un cadre intercommunal, à des actions communication, mise en place d'un observatoire des locaux vacants et des entreprises à cédées sur le Pays

1.3 : Soutien à la mise en place ou au développement de nouvelles offres de services

La prise en compte des nouvelles pratiques de consommation et des démarches éco solidaires peuvent constituer un moyen de pérenniser ou de créer des activités commerciales ou de services. Le Pays souhaite accompagner la mise en place ou le développement de nouveaux services commerciaux notamment liés aux TIC sur son territoire à partir des besoins qui auront été repérés au travers de l'étude maillage.

- a) Appui méthodologique extérieur
- b) Soutien à des études de faisabilité ou de diagnostic
- c) Soutien aux investissements liés à la création de nouveaux services
- c) Sensibilisation et accompagnement des démarches économiques, sociales et solidaires (lien avec les fiches agricoles)

Intitulé : Accompagnement à la rénovation des centres villes/ bourgs commerçants du Pays

L'objectif est de renforcer l'attractivité des pôles commerçants relais du territoire en soutenant des projets globaux de rénovation en s'appuyant sur le réseau des unions commerciales et sur les collectivités.

2.1 : Adaptation de l'offre commerciale

Il s'agit de soutenir la mise en place d'opérations collectives de modernisation de l'artisanat des commerces et des services (OCMACS ou FISAC Urbain) en complétant le règlement par des critères spécifiques définissant le cadre d'intervention du Pays (association des dimensions marketing, merchandising ou développement durable par exemple). Ces opérations doivent avoir un caractère global et être porté par une commune ou une communauté de communes.

- a) Etude diagnostic globale et individuelle
- b) Animation du programme
- c) Aide individuelle à l'adaptation et à la modernisation des entreprises (intérieur et extérieur)
- d) Soutien à la création ou à la réhabilitation d'aménagements urbains
- e) Soutien à des actions de communication et de promotion collectives

2.2 : Mise en place d'actions de sensibilisation au développement durable (POUR MEMOIRE)

2. Cette action pourra être menée dans le cadre ou non d'une opération de rénovation de centre ville commercial mais au moins à l'échelle d'une union commerciale. L'objectif est de sensibiliser les commerçants et artisans (notamment tous les nouveaux porteurs de projets soutenus par Nièvre Initiatives Locales) au développement durable et à les amener à le prendre en compte dans leur activité.

- a) Formation des acteurs
- b) Réalisation de diagnostics individuels
- c) Aide à l'investissement (y compris de supports)
- d) Soutien à des programmes d'actions de communication collectives thématiques

2.3 : Soutien à la structuration d'une fédération des unions commerciales de Pays

Il s'agit d'accompagner la Chambre de Commerce et d'Industrie dans la consolidation du réseau d'unions commerciales de Pays. Une première opération collective de dimension Pays avait été financée via le précédent contrat est devenue pérenne depuis. L'objectif est de les amener à travailler sur de nouvelles actions collectives thématiques ou sur un programme individuel d'actions commerciales structurantes pour le territoire répondant aux critères d'un appel à projets élaboré par le Pays. Autre critère : un appel à projets sera lancé au début de chaque année, 3 projets /an seront retenus.

- a) Soutien à la mise en place d'actions commerciales thématiques
- b) Soutien à des programmes d'actions commerciales locales labélisées « Pays »

Intitulé : Soutien à la revitalisation du centre ville d'Imphy

3. Le centre ville d'Imphy est situé sur un axe de transit, la D981. L'accès aux commerces y est actuellement difficile, même dangereux à certains endroits pour les piétons et les cyclistes. La municipalité souhaite profiter de la mise en service de la déviation routière pour revaloriser son centre bourg et ses commerces mais aussi mettre en valeur son patrimoine historique et industriel. Pour ce faire, une étude d'aménagement globale (crédits territoriaux) complétée par une OCMACS (crédits territoriaux) est notamment prévue.

	<p>3.1 : Etudes de préfiguration (schéma d'aménagement urbain, de circulation, étude de sécurité, étude du potentiel commercial notamment)</p> <p>3.2 : Mise en œuvre des actions découlant du résultat des études</p> <p>Ne seront soutenus que les équipements et aménagements qui contribuent au développement économique local.</p>
4.	<p><i>Intitulé : Dynamiser les marchés du Pays</i></p> <p>Le Pays souhaite poursuivre une politique de soutien et de promotion des marchés du Pays. Cette opération s'inscrit dans le prolongement de l'étude commandée par le Conseil Régional au CERD sur la valorisation des marchés bourguignons à partir notamment des produits du terroir mais en associant dans la future démarche de diagnostic l'ensemble des commerçants non sédentaires.</p> <p>4.1 : Soutien à la modernisation, à l'extension et à l'adaptation des marchés</p> <p>a) réalisation de diagnostics, d'études individuelles des marchés du Pays b) soutien à des aménagements et équipements c) sensibilisation et accompagnement technique des municipalités pour l'organisation de marchés : création de supports pédagogiques, formation des élus et/ou des placiers...</p> <p>4.2 : Soutien à des actions de promotion et de communication sur les marchés du Pays</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	<p>1.1: chambre consulaire, conseil de développement</p> <p>1.2, 1.3: établissement public, collectivités, chambre consulaire, entreprise, association</p>
2.	<p>2.1 : Communes, communautés de communes, association ou entreprises commerciales entrant dans le champ d'intervention de la DRCA sur les dispositifs OCMACS, commune de La Machine</p> <p>2.2: association, chambre consulaire, établissement public, collectivités, privé (y compris société), commune d'Imphy</p> <p>2.3 : association, chambres consulaires</p>
3.	Commune d'Imphy
4.	association, chambre consulaire, établissement public, collectivités

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatif portant sur l'éco conditionnalité
1.	<p>Démarche s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie Pays.</p> <p>1.1 : Ce(s) études devront prendre en compte des thèmes tels que le développement durable, l'économie sociale et solidaire ou les TIC par exemple. Crédits CR Territoriaux sur la mise à jour du schéma sur la base d'une action type formation action des acteurs locaux (mobilisation pour cela des UCA) portant à la fois sur l'organisation et le maillage territorial de l'offre (vision prospective) et abordant également les questions d'actions collectives, d'animation et de mise en réseau des acteurs, de développement durable, d'économie sociale et solidaire et de NTIC.</p> <p>1.2: Intervention du CR sur la base des conclusions et préconisations du schéma de maillage et après démonstration du fait que l'intervention publique sur le projet n'apporte pas une distorsion de concurrence.</p> <p>1.3.: actions soutenues en fonction des résultats de l'étude sur le maillage de l'offre commerciale. Intervention du CR sur la base des conclusions et préconisations du schéma de maillage et après démonstration du fait que l'intervention publique sur le projet n'apporte pas une distorsion de concurrence.</p>	<p>1.2. a) 1.2.c) Prises en compte des enjeux environnementaux. Bonification Pays uniquement pour l'achat d'un véhicule fonctionnant avec des énergies propres.</p>
2.	<p>Soutien technique des Chambres Consulaires</p> <p>2.1 : Opérations collectives s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie Pays.</p> <p>2.1. a) L'intervention de la Région pour les études pré opérationnelles de type OCMACS ou FISAC urbain.</p> <p>2.1. c) : Crédits CR Territorial si action inscrite dans un cadre collectif type OCMACS ou FISAC urbain. L'intervention de la Région ne portera que sur le soutien aux commerces indépendants (non franchisé)</p> <p>2.1.d) : ne seront soutenus que les aménagements urbains ayant une incidence</p>	<p>2.1 : critères d'éco conditionnalité</p>

	<p>directe sur le développement économique de la ville.</p> <p>2.1. f) et 3.2 : Les crédits CR ville d'appui sur les opérations d'aménagement urbain seront limités aux seules actions issues des conclusions de l'étude d'aménagement global et ayant une incidence directe et prédominante sur le développement économique du centre ville (ex : aménagement de la place du marché pour développer et pérenniser la présence du marché hebdomadaire).</p>	
4.	<p>Démarche collective de promotion à l'échelle du Pays, associant les chambres consulaires, les collectivités et les instances régionales et départementales.</p> <p>4.2. les actions soutenues devront être en cohérence avec les actions départementales et régionales et revêtir au moins une dimension intercommunale. Crédits CR sectoriels sur les actions de valorisation des produits et producteurs locaux et territoriaux sur les actions collectives de valorisation des marchés à l'échelle du pays sur la base d'un programme annuel avec bilan N-1 (la simple reconduction d'action ne sera pas éligible).</p>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS					
		Types de crédits (territoriaux/sectoriel)		Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
		Europe	FEDER, FEADER		
1.	Pays	Région	1.1 Territoriaux 1.2. Territoriaux 1.3. Territoriaux	1.1. 70% 1.2 a) b) c): en complément de tous autres crédits et jusqu'à concurrence de 30% maxi pour MO publique, 15% MO privée (règlement CE n°70/2001) 1.3.: actions collectives 20% à 50% suivant la qualité du projet 1.3. : actions individuelles : en complément de tous	Volet 1

				autres crédits et jusqu'à concurrence de 30% MO Publique, 15% MO privée (règlement CE n°70/2001).	
	Pays	Département	1.2. Sectoriels ou à défaut FDP		
2.		Europe	FEADER (341 b2, 331, 312)	2.1, 2.2, 2.3	Volet 1
		Etat	Crédits sectoriels-FISAC		
	Pays	Région	2.1. Territoriaux	2. 1a) : 70% en complément des crédits Etat. 2.1 .b) et e) : 30% d'aide maxi plafonnée à 10 000 € /an en complément des crédits Etat. 2.1.c) : en complément des crédits Etat et jusqu'à concurrence de 15% (règlement CE n°70/2001) 2.1.d) : 15 à 30% selon la qualité des projets 2.1.f) Crédits ville intermédiaire : 70% sur l'étude globale d'aménagement et 40% sur les aménagements.	
			2. 2. Sectoriels (Prométhée)		
	Pays	Département	2.1. Sectoriels 2.2.c) et 2.2.d) : FDP 2.3. FDP		
3.	Pays	Région	Crédits villes intermédiaires : 355 693 € Territoriaux crédits ville intermédiaire : 3. 1. 70% 3.2. 40%		Volet 1
4.	Pays	Région	4.1 Territoriaux 4.2. Sectoriels ou territorial (cf. critères spécifiques).	4.1a) : 70% 4.1.b). 40% 4.1c) : 70% 4.2. 70%	Volet 2
	Pays	Département	4.1.c) FDP à défaut de crédits territoriaux Région 4.2. FDP		

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

1.	<ul style="list-style-type: none">- Envoi du rendu de l'étude aux différents financeurs et partenaires- Elaboration d'un plan d'actions pluri annuel- Nombre d'entreprises commerciales ou artisanales créées ou modernisées- Nombre de nouveaux services mis en place
2.	<ul style="list-style-type: none">- Données concernant l'évolution de l'appareil commercial et artisanal sur le Pays- Nombre de sessions de formation liées au développement durable, nombre de participants et nombre de diagnostics ayant débouché sur des investissements- Nombre d'actions commerciales soutenues pendant la durée du contrat, notamment celles menées à l'échelle du Pays
4.	<ul style="list-style-type: none">- Evolution du nombre de marchés sur le Pays